



Bulletin Municipal d'Informations de Lamelouze – n°4

Mai 2016

Ce bulletin est consultable également sur le site internet communal : **lamelouze.fr**

Vous trouverez sur ce site des informations sur la vie de la commune (présentation, historique, vie associative, jours et horaires des permanences de la bibliothèque, bulletins communaux, comptes rendus du Conseil Municipal).

Si vous souhaitez en ajouter d'autres relatives à notre commune et ses activités, contacter et déposer vos suggestions en mairie.

Vous préférez dorénavant, recevoir ce bulletin par courriel, merci de nous communiquer votre adresse mail, en écrivant en mairie : communedelamelouze@orange.fr et d'indiquer en objet « bulletin municipal »

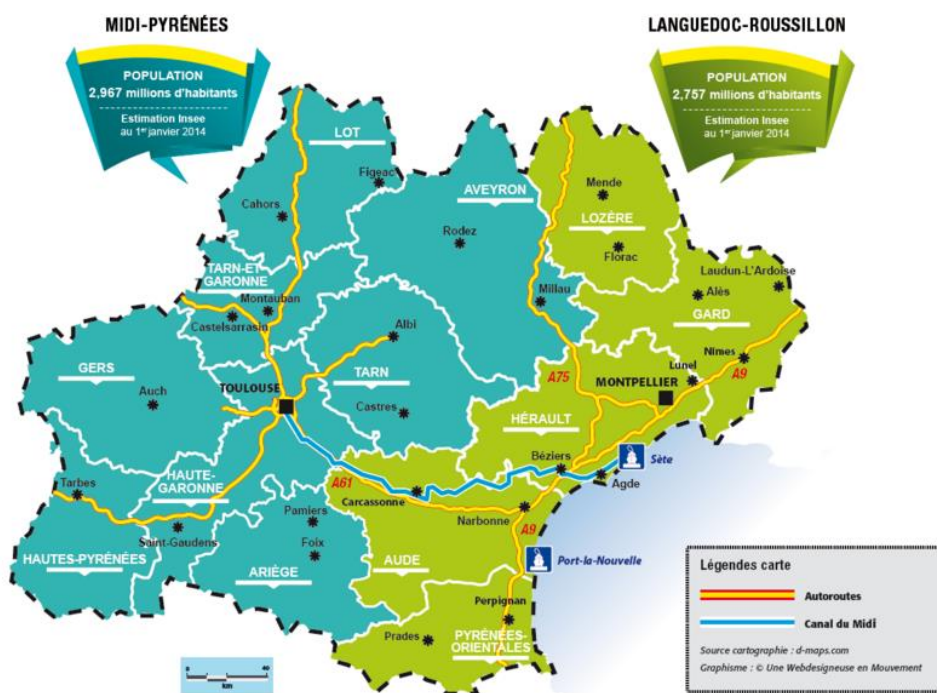
Comment se déclinent dorénavant les territoires :

LA GRANDE REGION

Séparés depuis les années 1960 par une frontière administrative, les territoires qui forment les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont eu à plusieurs reprises, au cours de l'histoire, des destins liés.

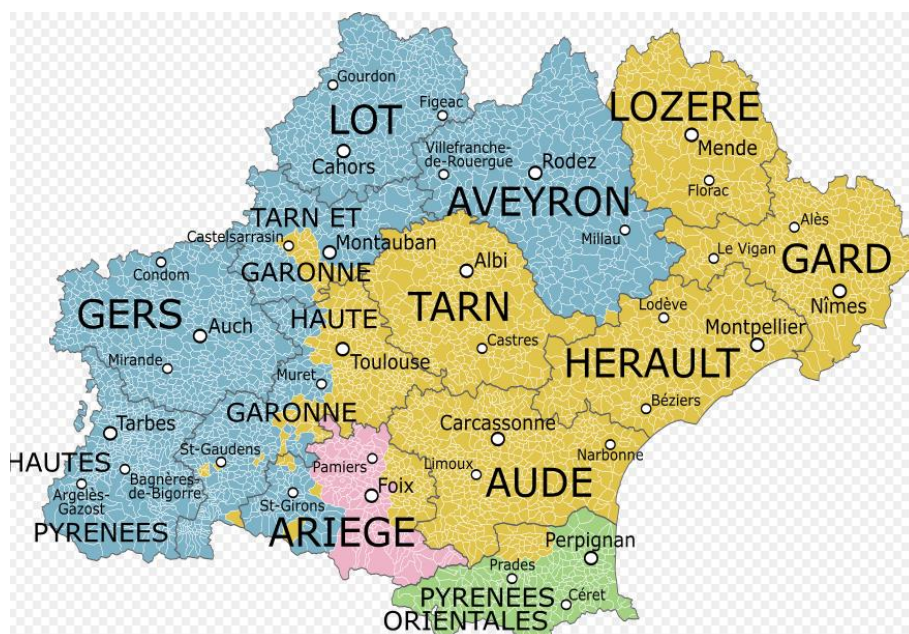
Le nom « Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées » n'a pas vocation à être définitif. Juxtaposant les noms des anciennes régions par ordre alphabétique, il est celui retenu par la loi en attendant qu'un nouveau nom soit choisi par décret en Conseil d'État sur proposition

du conseil régional de la région fusionnée, décision devant intervenir avant le 1^{er} juillet 2016



Carte démographie - WD Fusion

Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées partagent non seulement une histoire mais aussi une langue, l'occitan, auquel s'ajoute le catalan dans les Pyrénées-Orientales. La promotion de ces langues est activement soutenue par les deux Régions, en lien avec l'Éducation nationale. En Languedoc-Roussillon, près de 30 000 jeunes apprennent l'occitan ou le catalan. En Midi-Pyrénées, 26 000 élèves s'initient à l'occitan et 4 000 suivent un enseignement bilingue.



LE CANTON

Rappel : Le canton de La Grand-Combe a été créé en 1858.

Un nouveau découpage territorial du Gard entre en vigueur à l'occasion des élections départementales de mars 2015, défini par le décret du 24 février 2014, en application des lois du 17 mai 2013.

Les conseillers départementaux sont, à compter de ces élections, élus au scrutin majoritaire binominal mixte.

Vos conseillers départementaux : Isabelle Fardoux-Jouve et Patrick Malavieille

Le nouveau canton de La Grand-Combe est formé de communes des anciens cantons de Génolhac (11 communes), de La Grand-Combe (6 communes), de Alès-Ouest (3 communes), de Saint-Jean-du-Gard (3 communes), de Lasalle (4 communes) et de Anduze (1 commune). Avec ce redécoupage administratif, le territoire du canton s'affranchit des limites d'arrondissements, avec 24 communes incluses dans l'arrondissement d'Alès et 4 dans l'arrondissement du Vigan. Le bureau centralisateur est situé à La Grand-Combe.

Site d'Isabelle FARDOUX – JOUVE : <http://www.pourlescevennes.com>

Suite à la réunion de Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 5 février 2016, la proposition du Préfet est que la commune de Lamelouze soit intégrée à l'Agglo d'Alès au 1^{er} janvier 2017.

Les conseils municipaux sont appelés à voter cette proposition avant le 20 juin 2016.

Suite à ce vote une CDCI sera convoquée par M. le Préfet du Gard.

Restons vigilants

Gaz de schiste

Un grand rassemblement citoyen a eu lieu le 28 février 2016 à BARJAC, contre l'exploitation des pétroles et gaz de schiste et de couche, rassemblant 15 000 personnes, pour demander l'interdiction totale de recherche et d'exploitation de gaz et pétrole de schiste et autres hydrocarbures non-conventionnels.

Pour rappel, la commune de Lamelouze s'est prononcée contre cette exploitation dès 2013.

Les nouvelles à proximité de notre commune

Une fermeture de classe élémentaire annoncée à Cendras pour la rentrée de septembre 2016

Une fermeture de classe primaire est prononcée pour la rentrée de septembre 2016. Un collectif de parents a été reçu à l'Inspection d'Académie à Nîmes.

Des enfants de la commune de Lamelouze y sont scolarisés aux écoles maternelle et primaire. La municipalité est très sensible et soucieuse des conditions de scolarisation des enfants de la commune.

M. Y. LOUCHE, maire de Cendras accompagné de Mmes GAUZE (en charge du suivi de l'enseignement) et BARAFORT ont été reçus à l'inspection d'Académie le 11 février 2016.

En zone REP, il est primordial que l'effectif des classes reste inférieur à 25 élèves, la qualité de l'enseignement et le suivi de chaque enfant en dépendent.

Il est regrettable que la réforme de la politique de la ville ait classé la commune de Cendras en « veille active », la privant d'un apport financier conséquent.

Nous sommes et resterons également vigilants au maintien de Cendras dans le Processus Réussite Educative.

La commune de Lamelouze est solidaire et apporte tout son soutien aux enseignants et aux parents d'élèves.

Information sur la suite donnée au Loto communal

La recette du loto communal du 13 mars 2016 est de 976,30 euros.

Que toutes les personnes qui y ont participé soient remerciées pour leur don et leur implication.

La commune de Cendras s'étant portée volontaire pour l'accueil de réfugiés politiques. Officiellement, depuis peu deux familles arriveront dans le courant du mois de juin 2016. Un collectif d'associations s'est constitué autour de la municipalité d'accueil.

Notre conseil municipal a voté à l'unanimité pour que la commune de Cendras reçoive la somme de 1000 euros pour soutenir cet accueil. (cf. Conseil municipal du 2 mai 2016).

Dans la commune

ETAT CIVIL

30 avril 2016 : Baptême civil de Maïa GALINIER

7 mai 2016 : Mariage de Quesia VASCONCELOS et de Pierre VELLA

15 mai 2016 : Décès de Madeleine BARAFORT

Embauche de Quentin SOUSTELLE en contrat CUI

A compter du 1^{er} mai 2016, Quentin SOUSTELLE occupe une place d'agent polyvalent de la commune pour un an renouvelable deux fois pour six mois.

Bienvenue à Quentin !

Malgré un budget communal serré et des dotations en baisse, le conseil municipal a voté :

Les taux d'imposition des taxes directes locales sont inchangés pour 2016 :

Taxe d'Habitation : 9,82 %

Taxe Foncière Bâti : 12,91 %, Taxe Foncière Non Bâti : 79,85 %

Achat du terrain de MM. DHOMBRES

La municipalité a acheté les parcelles de MM. DHOMBRES autour de l'église. Les pins serviront à alimenter la chaudière communale. Un projet de plantation d'arbres pour embellir l'arrivée à l'église est à l'étude.

ECOBUAGE

De nombreux administrés se rendent en mairie pour obtenir une autorisation de brûler leurs déchets verts.

Désormais une circulaire du règlement sanitaire du département l'interdit formellement :

CEPENDANT :

.....« Si la commune dispose d'une déchetterie distante de plus de 10 km, **le maire doit délivrer une autorisation à l'administré**, de par la non-présence d'un moyen d'évacuation « propre, qui valorise les déchets » proche de chez lui

... Si l'administré a le **statut d'agriculteur**, il peut écobuer, son statut le lui permet, **aucune autorisation particulière ne doit être demandée**

En tout état de cause, l'arrêté interdit strictement l'emploi du feu sous toutes ses formes (et donc le brûlage de végétaux coupés également)

entre le 15 juin et le 15 septembre

dans et à proximité des massifs boisés à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements.



DEBROUSSAILLER EST UNE OBLIGATION LEGALE

Conformément à la législation en vigueur, (cf. la documentation du site www.gard.fr) et au règlement du Plan Local d'Urbanisme de notre commune :

L'obligation de débroussailler **dans un rayon de 50 mètres autour de vos constructions** et de maintenir un gabarit de sécurité sur leurs voies d'accès privées (suppression de la végétation sur 5m de hauteur et 5m de largeur), même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui. Une entente entre voisins est souhaitable.

TRAVAUX

- **Un mur en pierres de schiste** a été bâti par Guillaume PLANTIER aux Appens-haut, au début d'un chemin communal :



- **Un garde-corps** protégeant l'entrée de l'appartement communal est en place :



- **La chèvrerie communale** est dorénavant accessible par le chemin de charrette cadastré, empierré dans un premier temps (le goudronnage se fera ultérieurement).



D'autres travaux d'entretien ont été effectués : achat de peinture alimentaire ; pose de faïences dans la salle de fabrication des fromages ; révision des chéneaux ;

- **Garage communal** : Pour des raisons de sécurité, il a été intérieurement doublé de moellons, une dalle est coulée au sol.
- **La cabine téléphonique du « Caucadis »** a été enlevée gratuitement, après vérification de la qualité de réseau suffisante au regard des autorités compétentes pour procéder à cet enlèvement.
- **La coupe de pins sur parcelles communales pour les copeaux à venir** a été effectuée par l'association d'insertion « Jardins du Galeizon ».
- **Du côté de l'eau potable :**
 - Suite à 2 fuites, la canalisation du cabanon du « Puits des Appens » a été remplacée, elle était en acier, elle est maintenant en fonte.
 - Le Schéma directeur de l'eau suit son cours:
Le contrôle des fuites a eu lieu durant la nuit du 23 au 24 janvier 2016 par les techniciens du bureau d'études CEREG et en présence de Thierry SOUSTELLE.
Dans l'ensemble, à l'instant « T », l'état des 16 km de canalisation d'eau potable de la commune ne comporte pas de fuite notable.
Pour la suite de cette étude, cinq compteurs sont posés pour une vérification bi mensuelle de l'état des différentes branches du réseau.
Cette étude doit se clôturer d'ici l'été 2016.
 - M. François MOISSET, garde champêtre de la vallée a effectué le nettoyage du tour du pompage du « Puits des Appens » au Galeizon.

- **Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Lamelouze – Saint Martin de Boubaux a fait l'achat d'un camion**



- **Pour combattre le cynips, parasite du châtaignier**

Sensible aux préoccupations des agriculteurs et dans un souci de proximité, le Crédit Agricole a apporté son soutien financier pour combattre le cynips, parasite du châtaignier.

Le 2 mai 2016, en présence de MM. D. Plantier, président de la caisse locale, J. L. Astier, directeur du secteur Alès-Cévennes et J. M. Thévier de la Chambre régionale d'Agriculture, d'élus et de castanéiculteurs, douze lâchers de « *Torymus sinensis* » (petit insecte prédateur du cynips) ont été réalisés sur les communes de Branoux, Lamelouze, les Salles du Gardon, Saint-Cécile d'Andorge et Portes.



Châtaigner infesté de Cynips



Lâcher de *Torymus sinensis*

- **Le marquage axial des routes départementales D32, D432 et D 532**
Il a été demandé à l'Unité Territoriale d'Alès, pour une meilleure visibilité en cas de mauvais temps et a été fort utile cet hiver !
- **Les routes communales ont été restaurées** avec de l'enrobé à froid par Guillaume PLANTIER, Quentin SOUSTELLE aidés par Thierry SOUSTELLE et Jean-Claude GARNIER dans le courant du mois de mai.

ANIMATIONS

- **Repas de fin d'année 2015**

Le repas des anciens et le goûter de Noël des enfants a lieu le dimanche 20 décembre 2015. 52 personnes ont profité de cette journée festive animée par Gilles CAPEL de Branoux. Mmes Dominique SOUSTELLE et Sylvie LAFOND avaient décoré la salle.



- **du 18 mars au 18 avril 2016 : Expo « Cépages oubliés » au Musée du Mineur de La Grand Combe**

La saison culturelle du Printemps 2016, grâce au talent de Nadine CORNUEL, photographe salloise, a permis de mettre à l'honneur les vendanges des « cavalhons ». Les vendangeurs se sont activés dans la bonne humeur traditionnelle autour de Julien CHAPPON chef de cette petite « còla ».



A la suite de cette exposition, la commune a acheté trois photos sur toile pour agrémenter la salle polyvalente.

- **La liste complète des maires de la commune est maintenant visible en mairie.**



- **Le 2 avril 2016 à 18 h30 Concert : « Est-Ouest » à la salle polyvalente**

Roxane MARTIN – Harpiste et Pascal THOREL violoniste ont donné un concert offert par la Commission Culture du Pays Grand Combien. Un auditoire nombreux s'est laissé porter par la poésie du voyage « Est-Ouest » allant des contrées d'Asie aux pays celtes. Le message d'une humanité voyageuse depuis la nuit des temps fut bien souligné avec doigté au fil de cette belle soirée.



- **Le jeudi 26 Avril 2016, poursuivant sa tournée dans les communes du Pays Grand Combien la Déchetterie Mobile s'est posée à Lamelouze pour la matinée.**

Les festivités de l'été 2016

- **Les 9 et 10 Juin** : L'association « Sentiers » accueille la **Compagnie des 1057 Roses** pour un atelier d'écriture en plein air sur le terrain communal de l'Eglise et la réouverture de la Bibliothèque à Ciel Ouvert.
- **Le samedi 11 et le dimanche 12 juin**: La **fête de la Transhumance** aura lieu aux Ayres



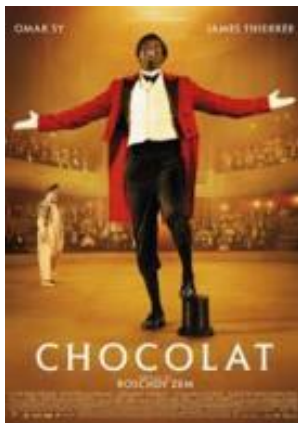
Pour d'autres informations, rejoignez les sites :

<http://www.lagrandcombe.fr/>

<http://www.lozere-tourisme.com/>

Sur le terrain communal du Plô :

- **Le 2 juillet** : Repas des chasseurs de l'Amicale Lamelouze – Soustelle
- **Le samedi 16 juillet** : Fête de Lamelouze organisée par l'APAL
- **Le 30 juillet à 22h00** : Une séance de cinéma en plein Air - Gratuit proposée par la Commission Culture du Pays Grand Combien
Le film « CHOCOLAT » sera à l'affiche



Du cirque au théâtre, de l'anonymat à la gloire, l'incroyable destin du clown Chocolat, premier artiste noir de la scène française. Le duo inédit qu'il forme avec Footit, va rencontrer un immense succès populaire dans le Paris de la Belle époque avant que la célébrité, l'argent facile, le jeu et les discriminations n'usent leur amitié et la carrière de Chocolat. Le film retrace l'histoire de cet artiste hors du commun.

En cas de mauvais temps, la séance aura lieu à la salle polyvalente.

- **Le 14 août : Marché Estival et Vide-Greniers**

Le Marché Estival et un vide-greniers se tiendront **le dimanche 14 août sur le terrain du Plô !**

Cette année encore, il y aura des **producteurs et des artisans locaux, professionnels et amateurs et des écrivains.**

Ce sera une occasion d'échanges et de partages autour de vos passions à l'ombre des châtaigniers. Possibilité de repas sur place, vous pouvez réserver en téléphonant à la mairie au : 04 66 34 06 77.

- **Le 15 août : Repas de l'APAL (réservé à ses membres)**

Randonnées et sorties aux alentours

- **Le syndicat de la Vallée du Galeizon :** <http://valleedugaleizon.fr/> <http://agenda21-valleeencevennes.fr>

Habitat traditionnel préservé, nature exceptionnelle, la vallée du Galeizon constitue depuis 1991, une zone « pilote » de la réserve mondiale de biosphère des Cévennes classée à l'UNESCO en 1985. Elle appartient aussi au réseau européen des sites Natura 2000.



Il met à votre disposition un topoguide au Syndicat de la Vallée du Galeizon (mairie de Cendras) au prix de 5 euros. Vous pouvez le commander au 04 66 30 14 56.

- **Pont du Gard :** <http://www.pontdugard.fr/fr>



Le Site du Pont du Gard propose aux communes gardoises de faire profiter à tous leurs résidents et familles de bénéficier d'une carte d'accès gratuite. Elle permet aussi de bénéficier de 20% de réduction sur les billets des spectacles et activités culturelles.

Comment obtenir votre carte ? Présentez-vous à la Mairie de Lamelouze avec un justificatif de domicile et votre carte grise ; Un formulaire vous sera remis.

Les adresses utiles :

MAIRIE DE LAMELOUZE :

Ouverture au public : mardi et jeudi de 8h00 à 12h00

Tel : 04 66 34 06 77 / mail : comunedelamelouze@orange.fr

Le répondeur de la mairie vous indiquera les coordonnées des élus à contacter.

Vous pouvez d'ores et déjà noter :

Mme Laure BARAFORT : 06 61 98 37 73

M. Thierry SOUSTELLE : 06 67 00 65 58

09 82 30 87 38

M. Jean-Claude GARNIER : 06 79 20 49 15

04 66 86 74 86

SAMU : 15

En composant le 15 vous contactez un médecin de la permanence qui régule les appels et oriente, le cas échéant, vers le moyen d'Intervention le plus approprié.

POMPIERS : 18 ou 112

POLICE SECOURS : 17

En cas d'infraction nécessitant l'intervention immédiate de la police : violences, agression, cambriolage....

COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS GRAND COMBIEN :

Tel : 04 66 34 10 96

EDF :

En cas de panne : tel : lundi au samedi, de 8h à 21h au 09 69 32 15 15 (appel non surtaxé).

CENTRE CULTUREL LUCIE AUBRAC – Cendras (garderie des scolaires)

Tel : 04 66 78 69 82

MAISON MEDICALE (Alès) :

Tel : 04 66 61 95 18

43 boulevard Gambetta - 30100 Alès

GENDARMERIE (La Grand Combe) :

Tel : 04 66 34 06 08